



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du 25 novembre 2024, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

Délibération N° 50/2024

relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Le conseil municipal décide par 8 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de 4'244'548 F aux charges et de 4'245'548 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 1'000 F.

Cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante :
résultat opérationnel de 1'000 F et résultat extraordinaire de -0 F.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 40 centimes
3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Délibération N° 51/2024

relative au crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Le conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 45'200.- F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.56200), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.14620 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2026.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Délibération N° 52/2024

relative aux montants des indemnités et aux indemnités de fin de fonction allouées en 2025 aux conseillers administratifs

Le conseil municipal décide par 6 oui, 1 non, 2 abstentions,

1. De fixer les indemnités allouées aux Conseillers administratifs en 2025 à **149'000.- F**, au total,
2. De porter cette somme sur la rubrique budgétaire 2025 suivante :
0120.00.30000.00 Indemnités aux Conseillers administratifs

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h00 à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 27.01.2025

Presinge, le 4 décembre 2024

.....